



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191216-CONS-AG-19-180
-DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception préfecture : 28/01/2020

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 16 Décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Animaux en détresse de Corse » - Exercice 2019

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Michel SIMONPIETRI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Animaux en détresse de Corse » - Exercice 2019

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant la compétence de la CAB en matière de construction, entretien et gestion de fourrière d'animaux ;

Vu la délibération du 21 avril 2011 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Bastia réaffirme la compétence Fourrière Animale ;

Considérant que l'association « Animaux en détresse de Corse » a pour objectif de lutter contre la surpopulation et la propagation des maladies canines et félines ;

Considérant que l'association « Animaux en détresse de Corse » soutient la CAB en recensant les communautés de chats errants sur le territoire afin de les capturer et de faire procéder à des stérilisations et des vaccinations ;

Considérant la demande de subvention de l'Association « Animaux en détresse de Corse » au titre de l'année 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association « Animaux en détresse de Corse » au titre de l'exercice 2019 ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.